



CONSEIL EXECUTIF

Soixante-huitième session

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

REUNIONS DE COMITES D'EXPERTS

Rapport du Directeur général



Conformément à l'article 10.6 du Règlement applicable aux tableaux et comités d'experts,¹ le Directeur général présente son rapport sur les quatre réunions de comités d'experts dont les rapports² ont été rédigés en anglais et en français depuis la soixante-septième session du Conseil exécutif.

Au cours de la soixante-septième session du Conseil exécutif en janvier 1981, il a été convenu qu'il serait utile de rechercher des mesures susceptibles d'accélérer la distribution des rapports des comités d'experts aux membres du Conseil exécutif, d'améliorer la qualité des rapports du Directeur général au Conseil sur ces réunions, et de publier les vues du Directeur général et du Conseil concernant leurs prolongements en santé publique. Le Directeur général soumettra les résultats de ces études à la soixante-neuvième session du Conseil en janvier 1982.

Les quatre réunions de comités d'experts et leurs rapports sont examinés ci-après dans l'ordre suivant :

1. LA LUTTE ANTIVECTORIELLE PAR L'AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

Quatrième rapport du Comité OMS d'experts de la Biologie des Vecteurs et de la Lutte antivectorielle

2. RESISTANCE DES VECTEURS DE MALADIE AUX PESTICIDES

Cinquième rapport du Comité OMS d'experts de la Biologie des Vecteurs et de la Lutte antivectorielle

3. APPRECIATION DES PROBLEMES DE SANTE PUBLIQUE ET DES PROBLEMES SOCIAUX LIES A L'USAGE DES SUBSTANCES PSYCHOTROPES

Rapport du Comité OMS d'experts pour l'Application de la Convention de 1971 sur les Substances psychotropes

4. SALUBRITE DES ALIMENTS IRRADIES

Rapport d'un Comité mixte FAO/AIEA/OMS d'experts

¹ OMS, Documents fondamentaux, 31^e édition, 1981, p. 97.

² Pour la commodité de la référence, des exemplaires de ces rapports - soit sous leur forme finale soit sous la forme de documents offset - sont joints au présent document (pour les membres du Conseil exécutif seulement).

1. LA LUTTE ANTIVECTORIELLE PAR L'AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

Quatrième rapport du Comité OMS d'experts de la Biologie des Vecteurs et de la Lutte antivectorielle Genève, 13-19 novembre 1979¹

1.1 Antécédents

Cette réunion du Comité consacrée à la lutte antivectorielle par l'aménagement de l'environnement avait pour but de passer en revue et d'évaluer les méthodes d'aménagement de l'environnement déjà en usage et celles qui sont à l'étude. Il est largement reconnu que le problème de plus en plus grave que pose la résistance des vecteurs aux insecticides et le coût élevé des insecticides de remplacement dans les programmes affectés peuvent être allégés par l'adoption de stratégies intégrées ou globales de lutte, dont l'aménagement de l'environnement constitue un élément essentiel.

1.2 Le rapport

Le rapport traite des méthodes d'aménagement de l'environnement et l'analyse coûts/efficacité et coûts/avantages de l'impact sur l'environnement, des interactions avec l'agriculture, l'irrigation et autres activités de développement, ainsi que de la planification et des applications dans les programmes de lutte antivectorielle et les projets de développement, en particulier les projets de développement des ressources en eau.

1.3 Les recommandations

Le Comité a recommandé d'intensifier la collaboration multisectorielle tant à l'échelon national qu'international entre les institutions de développement, ainsi qu'entre le gouvernement et les secteurs privés qui participent aux projets d'action sanitaire et de développement, en particulier ceux relatifs à l'utilisation de l'eau et des sols. Cette collaboration accrue permettra une intensification des échanges d'information, grâce à un réseau de comités nationaux, de centres internationaux de référence et de comités d'experts, ainsi qu'une meilleure compréhension des problèmes de santé et de leurs implications socio-économiques éventuelles.

1.4 Signification du rapport pour la santé publique et le programme de l'Organisation

Le rapport du Comité, et notamment la mise en oeuvre de ses recommandations, devrait promouvoir l'approche intégrée dans les programmes de lutte contre les maladies et les vecteurs. Par-dessus tout, les recommandations du Comité relatives à la collaboration inter-institutions devraient assurer l'introduction des mesures indispensables de protection de la santé publique, qui actuellement font souvent défaut pour les projets importants d'exploitation des ressources en eau dans les pays en développement.

Pour donner effet aux recommandations du Comité d'experts, un tableau inter-institutions d'experts a été institué auquel participent la FAO, le PNUE et l'OMS; on pense que d'autres institutions s'y joindront par la suite. Ce tableau d'experts coordonnera les activités multisectorielles en matière d'aménagement de l'environnement et organisera des projets collaboratifs pour mettre au point des approches et stratégies de protection de la santé et de développement agricole utilisant les mesures en question. La première réunion de ce tableau se tiendra à Genève du 22 au 29 septembre 1981 et les réunions ultérieures à Rome, à Nairobi et dans des projets de terrain.

Un séminaire interrégional sur la lutte antivectorielle intégrée utilisant les méthodes d'aménagement de l'environnement se tiendra du 2 au 14 novembre 1981 en Turquie. Un autre séminaire, visant à former des ingénieurs à la conception d'ouvrages et d'opérations répondant aux impératifs de protection de la santé, sera organisé en 1982 avec la collaboration du PNUE. Un manuel OMS complet sur l'aménagement de l'environnement pour la lutte contre les moustiques est

¹ OMS, Série de Rapports techniques, N° 649, 1980.

en préparation. Plusieurs documents techniques sur les aspects sanitaires de l'exploitation des ressources en eau ont été préparés, présentés à des réunions internationales et diffusés.

Le projet sanitaire du Nil Bleu au Soudan, qui repose sur une approche intégrée des grands problèmes sanitaires et socio-économiques liés aux plans d'irrigation, sera utilisé pour renforcer la coopération technique entre pays en développement en matière de développement socio-économique et sanitaire.

2. RESISTANCE DES VECTEURS DE MALADIES AUX PESTICIDES

Cinquième rapport du Comité OMS d'experts de la Biologie des Vecteurs et de la Lutte anti-vectorielle, Genève, 3-9 juin 1980¹

2.1 Antécédents

Le nombre des espèces résistant aux insecticides n'a cessé de progresser, les zones d'endémie où elles sévissent de s'étendre, et les types nouveaux de résistance et de résistance croisée de se multiplier. La situation est devenue très critique dans certaines régions du monde où les pesticides ne permettent plus, pour citer un exemple, de maîtriser de façon satisfaisante les vecteurs du paludisme.

2.2 Le rapport

Le Comité a passé en revue la situation actuelle de la résistance des vecteurs de maladies aux pesticides. Il a souligné la nécessité de faire rapport sur les différents types de résistance aux composés organophosphorés. Le Comité a cité des cas où la résistance simple ou combinée avait causé des difficultés opérationnelles à la lutte antipaludique dans les Etats de Gujarat et de Maharashtra en Inde, en Iran, en Iraq, au Pakistan, dans certaines régions de la République arabe syrienne, en Turquie et en Amérique centrale. La résistance croisée à l'égard des pyréthroides de synthèse chez plusieurs arthropodes résistants au DDT, y compris Aedes aegypti et certaines souches de mouches domestiques, a également été jugée particulièrement importante.

Le Comité a souligné la variété et la complexité des mécanismes physiologiques et biochimiques qui conduisent à la détoxification de chaque catégorie principale d'insecticides. Chaque fois qu'apparaît une population de vecteurs résistants aux insecticides, son spectre de résistance croisée dépend du mécanisme physiologique ou biochimique envisagé au cours du processus de sélection, lequel, à son tour, dépend du terrain génétique et des expositions antérieures de la population aux insecticides. Dans ces conditions, il est fort peu probable que le profil de résistance d'une population vectrice donnée puisse être prévu avec quelque précision avant qu'il ne se manifeste effectivement dans les conditions du terrain. Il en résulte que le dépistage précoce de la résistance est indispensable si l'on veut déterminer rapidement le ou les mécanismes de résistance et le spectre de résistance croisée et disposer ainsi d'une base rigoureuse pour la sélection d'insecticides de rechange ou d'autres moyens de contre-offensive.

Le Comité a passé en revue l'état de la recherche en ce qui concerne les moyens de contre-offensive permettant de s'opposer à la résistance, et notamment l'emploi de produits chimiques de substitution.

2.3 Les recommandations

Le Comité a fait un certain nombre de recommandations portant sur les aspects opérationnels du dépistage de la résistance, son interprétation correcte et la signification de la résistance. A cet égard, le Comité a souligné une fois de plus que tout changement d'insecticide doit être précédé d'une enquête pluridisciplinaire portant à la fois sur les aspects épidémiologiques et entomologiques. En effet, les insecticides de rechange sont généralement plus coûteux. Le dépistage précoce de la résistance a été jugé vital, et des recommandations

¹ OMS, Série de Rapports techniques, N° 655, 1980.

ont été faites en vue d'améliorer rapidement la situation au moyen de mesures telles que le recours aux services de laboratoires existants convenablement équipés et, en cas de nécessité, la création de laboratoires spéciaux de référence pour les insecticides. Le Comité a recommandé que le type de résistance soit rigoureusement caractérisé dans tous les cas importants et que les spectres de résistance croisée soient caractérisés; lorsque c'est possible, des recherches de laboratoire sur la biochimie et la génétique de la résistance seront entreprises. En vue de bloquer l'évolution de la résistance, on a également recommandé des recherches destinées à innover en matière de lutte antivectorielle, au moyen par exemple d'études quantitatives sur la dynamique de la résistance, l'adaptation des génotypes résistants et la mise au point de formulations "présentant une persistance variée dans l'environnement avec des effets minimaux sur les organismes non visés". Reconnaissant que la situation critique actuelle créée par la résistance des différentes espèces de vecteurs a pris naissance à la suite de campagnes de lutte reposant exclusivement sur les insecticides, le Comité a recommandé avec insistance d'entreprendre des travaux en vue de s'affranchir partiellement des insecticides.

2.4 Signification du rapport pour la santé publique et le programme de l'Organisation

L'examen critique auquel le Comité a soumis les nécessaires d'épreuve normalisés, ainsi que les méthodes et les stratégies de dépistage et de surveillance de la résistance des vecteurs aux pesticides a déjà permis au Secrétariat de mettre au point des nécessaires d'épreuve et des directives modifiés en vue d'améliorer l'efficacité opérationnelle de cette surveillance sans en alourdir le coût.

Le rapport aidera les autorités de la santé publique à choisir et à utiliser des pesticides pour les opérations de lutte antivectorielle de longue durée en mettant à leur disposition une base plus rigoureuse pour la formulation des stratégies de lutte.

Le rapport contribuera à réorienter le programme OMS de développement et d'évaluation des pesticides utilisés en santé publique, ce qui améliorera la promotion et la coordination du rôle de l'Organisation dans ce domaine.

Bien que la lutte antivectorielle par les pesticides demeure l'arme la plus efficace dont on dispose pour lutter contre les grandes maladies transmissibles à vecteurs des pays en développement, et cela d'autant plus que, le plus souvent, on ne dispose guère de vaccins facilement applicables, la résistance des vecteurs aux pesticides n'en a pas moins gravement affecté de nombreux programmes de lutte. Dans certains cas, il a fallu remplacer les insecticides en usage par des insecticides plus coûteux. Bien des fois encore, on a vu se produire des poussées épidémiques de maladies maîtrisées jusque-là par le recours aux pesticides. La découverte récente de liaisons de résistance croisée affectant simultanément plusieurs insecticides appartenant à différentes classes chimiques constitue à cet égard un net avertissement : il s'agit dans ces conditions de se préoccuper en toute priorité de mettre au point des pesticides non classiques et d'accélérer l'évaluation des stratégies de lutte antivectorielle de rechange. La recherche en matière de lutte antivectorielle sera réorientée en conséquence.

3. APPRECIATION DES PROBLEMES DE SANTE PUBLIQUE ET DES PROBLEMES SOCIAUX LIES A L'USAGE DES SUBSTANCES PSYCHOTROPES

Rapport du Comité OMS d'experts pour l'Application de la Convention de 1971 sur les Substances psychotropes

Genève, 15-20 septembre 1980¹

3.1 Considérations générales

Les substances psychotropes étant largement répandues et utilisées dans de nombreuses régions du monde, leur abus crée parfois des problèmes de santé publique et des problèmes sociaux. La Convention de 1971 sur les substances psychotropes est un instrument qui donne aux pays les moyens de protéger la santé de leur population contre les effets nocifs des substances psychotropes tout en permettant aux services de santé de disposer de médicaments efficaces.

¹ OMS, Série de Rapports techniques, N° 656, 1981.

Un Comité d'experts précédent s'était intéressé à l'évaluation psychopharmacologique de ces substances.¹ En 1980, le Comité avait pour mission de formuler des avis concernant la technologie à utiliser pour évaluer les problèmes de santé publique et les problèmes sociaux que pose l'emploi des substances psychotropes et de sensibiliser les professions de la santé à ces risques. Ce type d'évaluation est une exigence nouvelle pour établir le taux avantages/risques de ces substances à l'intention de la famille d'organisations des Nations Unies, y compris l'OMS.

3.2 Le rapport

Le rapport expose à la section 2, sur les techniques utilisables pour évaluer l'ampleur de l'usage des substances psychotropes, la méthodologie qui servira aux parties à la Convention de 1971 et à l'OMS pour évaluer les observations recueillies en s'acquittant des fonctions qui leur sont dévolues aux termes de la Convention et pour formuler des recommandations sur les problèmes de santé publique et les problèmes sociaux liés à l'utilisation de ces substances en vue d'établir un contrôle national et international, ainsi que sur le niveau de contrôle requis. La section 3 décrit les techniques d'évaluation des problèmes de santé découlant de l'usage de drogues, des effets bénins et aigus aux décès par surdosage. La section 4 passe en revue les techniques d'évaluation des problèmes sociaux dus à l'usage de drogues. Parmi les problèmes comportementaux figurent les effets sur le comportement des conducteurs de véhicules, les interactions alcool-médicaments, la criminalité et les effets socio-économiques. Cette étude des principaux effets sanitaires et sociaux des drogues complétera les rapports techniques antérieurs de l'OMS² sur le principe d'une définition de l'efficacité et de la sécurité des médicaments.

3.3 Recommandations

Le Comité a noté que le problème majeur auquel on se heurte pour évaluer de façon réaliste le rapport avantages/risques d'une substance psychotrope est l'absence de données fiables et uniformes sur l'ampleur de l'usage des substances psychotropes et sur celle des problèmes sanitaires et sociaux qui en découlent. Il a donc formulé un certain nombre de recommandations qui sont résumées à la section 5 du rapport. Elles portent sur des questions telles que l'amélioration de la collecte des données au niveau des pays avec l'appui de l'OMS, l'examen des divers groupes de substances psychotropes en vue de déterminer s'il y a lieu ou non de proposer que d'autres drogues soient soumises à un contrôle en vertu de la Convention sur les substances psychotropes et la mise en évidence de la relation entre l'alcool et les substances psychotropes d'une part et les traumatismes, incapacités et décès résultant des accidents de la route d'autre part; elles indiquent en outre les autres mesures qui doivent être adoptées par les pays, par la Division des Stupéfiants de l'Organisation des Nations Unies, par l'OMS et ses centres collaborateurs et par les organisations non gouvernementales.

3.4 Incidences de ce rapport sur la santé publique et sur le programme de l'Organisation

L'élargissement des fonctions qui incombent à l'OMS aux termes de la Convention de 1971, notamment dans le domaine considéré ici, nécessite une collaboration plus étroite et plus poussée avec les Etats Membres, et plus spécialement avec les pays en développement, ainsi qu'avec les organismes et institutions des Nations Unies. Il faut s'employer davantage à mettre au point des techniques et à recueillir et interpréter les données : c'est une tâche des plus urgentes.

Ces travaux dépassent le cadre des activités antérieures de l'OMS dans le domaine du contrôle des stupéfiants. En raison de la large utilisation des substances psychotropes dans le monde entier, on peut obtenir des données qui émanent à la fois de pays développés et en développement avec la collaboration d'experts nationaux représentant un large éventail de

¹ OMS, Série de Rapports techniques, N° 618, 1978.

² OMS, Série de Rapports techniques, N° 312, 1965; N° 364, 1967; N° 403, 1968; N° 425, 1969; N° 426, 1969; N° 482, 1971; N° 536, 1974; N° 563, 1975 et N° 618, 1978.

disciplines. Les centres collaborateurs de l'OMS et les systèmes de collecte systématique des données seront utiles à cet égard, mais il faudra établir de nouveaux mécanismes au niveau des pays pour obtenir les informations nécessaires à la prise de décisions sur les niveaux de contrôle et sur l'utilisation efficace des médicaments. La formation des diverses catégories de personnel de santé devra être complétée par un enseignement additionnel approprié sur ces questions.

Dans le contexte de l'information des pays qui veulent établir une liste limitée de médicaments essentiels, le sujet de ce rapport revêt un caractère d'urgence pour la sélection des médicaments destinés au traitement des troubles neuro-psychiatriques.

4. SALUBRITE DES ALIMENTS IRRADIES

Rapport d'un Comité AIEA/FAO/OMS d'experts

Genève, 27 octobre-3 novembre 1980¹

4.1 Antécédents

La demande toujours plus grande d'aliments sur le plan mondial oblige non seulement à accroître la production d'aliments mais également à envisager tous les moyens possibles d'éviter leur détérioration; d'où l'intérêt des rayonnements ionisants pour le stockage et la conservation des denrées. Si la FAO s'intéresse principalement à l'utilité de l'irradiation pour la conservation des aliments et à la salubrité des produits ainsi traités, et l'AIEA à la faisabilité technologique du processus, l'OMS se préoccupe avant tout de la sécurité des aliments irradiés.

4.2 Le rapport

Le Comité, ayant examiné les deux précédents rapports de comités d'experts sur la question² ainsi que les données nouvelles qu'il a été possible d'obtenir entre-temps, et soulignant la nécessité d'appliquer aux produits irradiés les principes généraux de l'hygiène alimentaire, a conclu que :

- 1) si les éléments d'appréciation présentés indiquent que l'irradiation provoque certaines déperditions d'éléments nutritifs (par exemple, la destruction de la thiamine qui pourrait avoir son importance là où le riz constitue l'aliment de base), de telles déperditions ne sont pas plus grandes que celles qu'entraînent d'autres processus de conservation des aliments;
- 2) les modifications provoquées par l'irradiation, à une dose normale de 10 kGy,³ ne sont pas plus grandes que celles qui résultent d'autres processus (chauffage, par exemple) et que, compte tenu de ce que l'on sait actuellement, les produits de radiolyse ne constituent pas un sujet de préoccupation;
- 3) la sécurité des aliments irradiés est tout à fait comparable à celle des aliments conservés par d'autres techniques; le Comité n'a relevé aucun signe de mutations microbiennes ou de résistance provoquées par les rayonnements, non plus que d'une pathogénicité accrue; au contraire, l'irradiation tend à réduire la charge microbienne (Salmonella, Vibrio parahaemolyticus, etc.) des denrées ainsi traitées; aucun effet néfaste n'a été observé chez des animaux nourris pendant de nombreuses années avec des produits alimentaires irradiés; des malades sous l'effet d'une thérapeutique immunosuppressive ont été alimentés à l'aide de denrées irradiées sans qu'aucun effet indésirable n'ait été signalé.

¹ OMS, Série de Rapports techniques, N° 659, 1981 (uniquement en anglais); le texte français est provisoirement présenté sous la forme d'un document offset).

² OMS, Série de Rapports techniques, N° 451, 1970, et N° 604, 1977.

³ kGy = Kilogray. Le Gray (Gy) est l'unité internationale étalon servant à mesurer la dose de rayonnement absorbée.

4.3 Les recommandations

Après avoir donné certaines indications concernant des recherches ultérieures dans ce domaine, le Comité a recommandé que l'on établisse la faisabilité, sur les plans technologique et économique, de l'irradiation des denrées alimentaires à l'échelle industrielle. Il convient également d'étudier une plus grande variété d'aliments afin de savoir s'ils se prêtent bien au traitement par irradiation. L'AIEA et la FAO devraient faciliter de telles études et réunir les données dans le but de formuler des recommandations.

Il a été admis que, technologiquement, l'emploi de fortes doses de rayonnement pour le traitement de certaines denrées alimentaires est réalisable. Afin d'évaluer la sécurité de ce traitement, d'autres renseignements sont nécessaires quant à ses implications nutritionnelles, microbiologiques et toxicologiques. L'AIEA, la FAO et l'OMS devraient rassembler, en vue d'évaluations ultérieures, ce genre d'informations qui est en cours de production.

4.4 Signification du rapport pour la santé publique et le programme de l'Organisation

Il appartient à l'OMS de se tenir au courant de toutes les études portant sur la question et d'en examiner la teneur. Une série de mesures à prendre à la suite du présent rapport incombent également à la FAO et l'AIEA puisque les recommandations prescrivent la diffusion du savoir-faire technologique ainsi que d'informations sur les incidences économiques aux pays qui se préoccupent d'améliorer la conservation des denrées alimentaires grâce à l'irradiation.

= = =